

Règlement l'École à journée continue (EJC) de l'ECLF

(veuillez vous référer à l'Ordonnance sur l'École à journée continue de l'ECLF)

Absences

Si votre enfant ne vient pas à l'EJC (anniversaire, maladie, etc.) veuillez l'annoncer au plus tard le matin au secrétariat (031 940 15 50) ou laisser un message sur le portable de l'EJC (079 755 96 65) ou remettre un billet écrit aux collaboratrices deux jours avant l'absence prévue.

Apprentissage

Dès fin octobre, les élèves de 1H à 3H devront se rendre progressivement seuls à la cantine lors des pauses de midi.

Les collaboratrices de l'EJC veillent à ce que les devoirs se fassent durant 1 à 2 périodes. Ce sont toutefois les parents qui sont responsables des devoirs de leur enfant.

Cantine

Si votre enfant est inscrit à la SA de la cantine, il doit impérativement être présent. Si vous désirez venir le chercher, vous devez annoncer son absence.

Si votre enfant prend son pique-nique à la cantine, il ne peut pas utiliser les couverts de la cantine. Veuillez donc mettre ses propres couverts dans son sac.

Les enfants qui n'ont pas de cours l'après-midi doivent être inscrits à la cantine.

Collaboration

L'École à journée continue fait partie intégrante de l'école et collabore étroitement avec les enseignants. Le Règlement interne de l'ECLF est valable également à l'EJC.

Pour le bien de l'enfant, il est très important qu'une collaboration s'établisse avec les parents.

Comportement et exclusion

En cas de problème de discipline, les parents seront avertis et des dispositions pourraient être prises. Un enfant peut être exclu de l'EJC en cas de comportement inacceptable.

Départ

Lors de son départ pour la maison, l'enfant doit saluer la responsable de son groupe. Lorsqu'un enfant quitte l'EJC après ses modules inscrits, il ne peut pas y revenir jouer. Les parents en sont responsables.

Les parents ne doivent pas venir en voiture jusque dans la cour d'école, ils sont priés de stationner à l'entrée du parking.

Horaires

Les horaires choisis doivent être respectés. Le lieu de reprise de l'enfant est indiqué la première semaine de l'année scolaire.

Matériel

Les enfants doivent avoir une paire de pantoufle ainsi que des habits adéquats pour les jeux extérieurs.

Retards

Les parents viennent rechercher leur enfant à l'heure prévue dans l'inscription. En cas de retard, les parents appellent les collaboratrices de l'EJC pour les prévenir.